

ルソーにおける法と共同体
— 『ダランベールへの手紙』を中心に—
(発表資料)

増田 真

シノプシス

序論

1. 『ダランベールへの手紙』における法の問題
 - ・法と風俗：法の力の限界
 - ・ダランベールに対する反論
2. ルソーにおける法の逆説
 - ・ほかの著作との関連
 - ・ルソーにおける法の観念の二面性
 - ・義務の内面化：「法なき共同体」の夢
3. 芸術と社会
 - ・義務と快楽
 - ・法と演劇
 - ・情念の政治学
 - ・「饒舌な都市」：法と象徴体系

結論

引用

※ ルソーの著作からの引用は、*Œuvres complètes*, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 5 vol. に
より、その巻号をローマ数字で表す。綴りは現代フランス語のものに改めたが、句読法はルソーのもの
をそのまま用いた。下線による強調は筆者による。

1. [...] la force des lois a sa mesure, celle des vices qu'elles répriment a aussi la sienne. Ce n'est qu'après avoir comparé ces deux quantités et trouvé que la première surpasse l'autre, qu'on peut s'assurer de l'exécution des lois. (*Lettre à d'Alembert*, O. C. V, p. 60)
2. Dans le fond, l'institution de lois n'est pas une chose si merveilleuse, qu'avec du sens et de l'équité, tout homme ne pût très bien trouver de lui-même celles qui, bien observées, seraient les plus utiles à la société. Où est le plus petit écolier de droit qui ne dressera pas un code de morale aussi pure que des lois de Platon? Mais ce n'est pas de cela seul qu'il s'agit. C'est d'approprier tellement ce code au peuple pour lequel il est fait, et aux choses sur lesquelles on y statue, que son exécution s'ensuive du seul concours de ses convenances; c'est d'imposer au peuple à l'exemple de Solon, moins les meilleures lois en elle-mêmes, que les meilleures qu'il puisse comporter. (*Ibid.*, p. 61)
3. Une autre observation, non moins importante, est que les choses de mœurs et de justice universelle, ne se règlent pas, comme celles de justice particulière, et de droit rigoureux, par des édits et par des lois, ou si quelquefois les lois influent sur les mœurs,